

# BAC PRO ARTISANAT & MÉTIERS D'ART (AMA) TAPISSIER D'AMEUBLEMENT • LP DES MÉTIERS DE L'AMEUBLEMENT

## **DÉFINITION**

Être tapissier-décorateur, c'est non seulement restaurer des sièges anciens, mais encore concevoir les plus modernes. C'est aussi participer par la confection de coussins, rideaux... à l'esthétique et au confort global d'un intérieur, individuel ou collectif. En tant que métier d'art, cette spécialité technique et de précision demande une aisance manuelle, mais aussi des connaissances fondamentales en histoire de la décoration et du mobilier.

### ÉTUDES

Entre 30h et 35h hebdomadaires et environ 22 semaines de stage réparties sur les 3 années de la formation.

Les heures d'enseignement se répartissent entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel (atelier, PSE prévention santé environnement, arts appliqués). Les élèves bénéficient d'heures de projets interdisciplinaires et d'accompagnement personnalisé.

# **POURSUITE D'ÉTUDES**

Les élèves peuvent demander l'entrée en DN MADE Mention OBJET, parcours Objet/Métiers d'Art, Atelier tapisserie décoration et, comme tous les bacheliers, peuvent poursuivre leurs études à l'université.

### **MODALITÉS D'ADMISSION**

- La demande d'affectation se fait en fin de 3º par la procédure Affelnet dans le collège d'origine du candidat (Affelmap si hors académie de Paris. L'élève qui a demandé et obtenu un passage en voie professionnelle (2de bac pro sur la fiche navette d'orientation en 3º) peut demander l'affectation au LPMA en Bac Pro Tapisserie.
- L'affectation est réservée aux élèves des académies de Paris, Créteil et Versailles.
- Les élèves motivés peuvent obtenir deux avantages dans le cadre de la procédure Passpro : l'un émanant de leur établissement d'origine qui témoigne de la qualité de leur parcours d'orientation et de la valeur du choix de demander un Bac Pro Tapisserie ; l'autre attribué par le LPMA aux élèves ayant obtenu un avis favorable lors de l'entretien de motivation.

Le LPMA est administrativement rattaché à l'École BOULLE, c'est un établissement public. Le régime est l'externat ou la demi-pension. Cette formation ouvre droit aux bourses nationales de lycée. Demande dans l'établissement actuel.